

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 JUILLET 2020

Délibération n° D-2020-190

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 30/06/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 13/07/2020

Chantiers d'insertion 2020 - Parking Tartifume - Approbation
d'une convention supplémentaire avec la Mission pour
l'Insertion et pour l'Emploi (MIPE)

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Rose-Marie NIETO, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA

Direction Patrimoine et Moyens

**Chantiers d'insertion 2020 - Parking Tartifume -
Approbation d'une convention supplémentaire avec
la Mission pour l'Insertion et pour l'Emploi (MIPE)**

Monsieur Elmano MARTINS, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 17 décembre 2019, le Conseil municipal a approuvé, pour l'année 2020, huit conventions avec la Mission et l'Insertion Pour l'Emploi (MIPE) correspondant chacune à un chantier d'insertion.

Suite à l'éboulement du mur séparatif avec la parcelle CP0200, des besoins nouveaux sont apparus sur le Parking Tartifume traduits par la déconstruction et la reconstruction d'un mur en moellons pour un coût supplémentaire de 6 987,05 €.

L'estimation des dépenses prévues initialement s'élevait à 76 948,09 € pour la main d'œuvre et à environ 13 363,58 € pour les fournitures.

Les travaux supplémentaires annoncés, ci-avant, portent cette estimation à 83 935,14 € pour la main-d'œuvre, le montant des fournitures restant inchangé, soit une enveloppe totale estimée à 97 298,72 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention correspondant au chantier indiqué ci-avant ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention supplémentaire et toutes pièces s'y rapportant, le cas échéant.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Elmano MARTINS



CONVENTION 2020
ENTRE
LA VILLE DE NIORT
ET



LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI

Chantier d'insertion

Bâtiment divers – Parking Tartifume Lot 35B
Déconstruction/Reconstruction d'un mur moellon
79 000 NIORT

ENTRE les soussignés :

La Ville de Niort, représentée par Monsieur BALOGÉ Jérôme, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 6 juillet 2020, ci-après désignée la **VILLE DE NIORT**,
D'une part,

ET

La Mission pour l'insertion et pour l'emploi, domiciliée 28, rue Pied de Fond, ZI Saint Liguire - 79000 NIORT, et représentée par Madame SEYS Mariannick, Présidente, dûment mandatée à cet effet, ci-après désignée « **La MIPE** »,
D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Localisation

L'action projetée se situe à *Niort au Bâtiment divers Parking Tartifume.*

Article 2 – Nature des travaux

Les travaux de déconstruction et reconstruction d'un mur moellon se détaillent de la manière suivante :

DECONSTRUCTION / RECONSTRUCTION D'UN MUR MOELLON PARKING TARTIFUME LOT 35 B:
NOTA: L'intervention nécessitera l'accord du riverain en mitoyenneté et l'accès à son terrain durant le temps des travaux

Travaux préliminaires:

- 1,00 Ens : Arrachage du lierre qui recouvre tout le bout de mur côté rue Tartifume et évacuation des déchets
Déconstruction totale soignée du mur existant depuis le bout du parking côté "rue Tartifume" jusqu'à la fin de la première parcelle mitoyenne (35B Rue Tartifume)
Mur de 1,00 m de hauteur sur 19,8m de longueur
Tri des pierres, nettoyage, mise sur palettes le long du mur

Evacuation des pierres non réutilisables dans un dépôt Ville de Niort

Montage du mur façon "pierre sèche" sur 1,00 m de hauteur à l'emplacement de l'existant

NOTA: les pierres manquantes seront prélevées sur le mur, sur les parties non traitées sur ce devis.

Aucune fourniture de moellon n'est prévue dans ce devis

- 19,80 M2 : Montage du mur en moellons récupérés sur le chantier
- 19,80 MI : Arase au mortier de chaux sur dessus de mur forme arrondie

- 1,00 For : Mise en sécurité du site et des travaux sur toute la durée du chantier, nettoyage de fin de chantier

Article 3 – Durée

La convention sera exécutoire à compter de sa notification.

Le chantier est prévu pour une durée maximum de **14 jours** (hors éventuelles intempéries), dès accord de la Ville de Niort pour le démarrage des travaux. Celui-ci se formalisera par l'envoi d'un ordre de service par la Ville de Niort, qui sera signé par chacune des parties.

A noter, le chantier se déroulera en concertation avec les services de la Ville de Niort. Les jours de travaux sur le chantier ne sont pas systématiquement consécutifs.

Article 4 - Public concerné

Les salariés intervenant sur les chantiers d'insertion sont tous titulaires d'un CDDI à la MIPE.

Les **3 salariés de la MIPE** travaillent, de manière générale, selon le planning ci-dessous aux horaires suivants :

8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00

Sur ce chantier, **3 salariés** interviendront à raison de 8,00 heures par jour.

Les vendredis et jours de repos sont réservés à l'accompagnement social, professionnel et formatif en dehors du site de l'activité, et aux réunions de préparation et d'organisation de chantiers ou de bilan de salariés.

Les équipes sont composées de personnes salariées de la MIPE en contrat de travail à durée déterminée d'insertion (CDDI) et d'un encadrant par équipe. Monsieur Régis MAINOT assurera l'encadrement des équipes sur le chantier.

Les référents de la MIPE sont : Monsieur Thierry PICAUD, Directeur, Monsieur Régis MAINOT, Directeur Technique à la MIPE ainsi que de Madame CARPENTIER Marion et Monsieur RUDEL Frédéric en la qualité d'accompagnateurs socio professionnels.

Article 5 - Matériels et locaux de chantier

Pour la bonne exécution du chantier, les matériels suivants seront mis à disposition de la MIPE par la Ville de Niort :

- Apport de petits matériels et fournitures (fournis par la Ville de Niort) ;
- Location de matériel ;
- Fourniture de matériaux ;
- Raccordement en eau et en électricité ;
- Fourniture de panneaux et barrières annonçant les travaux.

Une salle sera mise à disposition comme local d'accueil, vestiaire et salle de restauration.

Article 6 - Plan de financement

Le plan de financement correspondant à ce chantier est joint en annexe. L'équilibre, pour ce chantier, est assuré par une participation prévisionnelle de **6 987,05 Euros**.

Un premier acompte correspondant à une avance de 50 % de la participation globale de la Ville de Niort sera versé sur production d'une attestation signée de la MIPE, au commencement des travaux.

Le solde de 50 % sera versé à la fin du chantier, sur présentation de l'attestation de fin de chantier signée des deux parties.

Article 7 – Garantie

La MIPE se dégage de toute responsabilité concernant des vices de forme et les éventuels défauts d'exécution, les chantiers d'insertion n'ayant pas de garantie décennale.

Article 8 - Résiliation anticipée

La présente convention est conclue pour la durée des travaux.

Chacune des parties pourra en demander la dénonciation à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'autre partie et moyennant un préavis de trois mois.

De plus, la Ville de Niort se réserve le droit de résilier à tout moment la présente convention en cas de non-respect de l'un des articles de la convention.

Fait à Niort, le

24 JUL. 2020

Pour la M.I.P.E.

Le directeur,

M.I.P.E.

28 Rue Pied de Fond

79000 NIORT

E-mail : mipe@mipe79.org

SIRET 409 958 840 00061 - Code APE 8899 B

Thierry PICAUD

Pour la Ville de Niort,

L'Adjoint Délégué



Pour le Maire de Niort
L'Adjoint délégué

Elmano MARTINS

Chantier d'insertion
Bâtiment divers – Parking Tartifume Lot 35B
Déconstruction/Reconstruction d'un mur moellon
79 000 NIORT

Opérations	Financeurs
Matériaux : Fournis par la Ville de NIORT, en fonction de l'avancée des travaux sur présentation de devis et estimés un coût d'environ 0 €uro T.T.C.	Ville de NIORT
Matériel : Les locations ou achats de petits matériels restent à la charge de la Ville de NIORT, si l'organisation du chantier en fait apparaître la nécessité. Afin que chaque personne puisse s'impliquer personnellement, le donneur d'ordre devra faciliter l'accès aux lieux d'exécution. De même, la mise en œuvre du chantier nécessite la mise à disposition de toilettes et d'un local pouvant servir de vestiaire et d'une salle pour le déjeuner.	Ville de NIORT
Salariés de la MIPE	
Encadrants : pris en charge par les financeurs de la MIPE	FSE - ETAT - Ville de NIORT – Conseil Départemental des Deux Sèvres
Accompagnateurs socioprofessionnels : pris en charge par les financeurs de la MIPE	FSE - ETAT - Ville de NIORT – Conseil Départemental des Deux Sèvres
Coût de la main d'œuvre	
Main d'œuvre : 3 salariés en contrat aidé CDDI et 14 jours de travail prévus : Soit 6 735,05 €	Ville de NIORT
Prime de panier : 3 salariés x 14 jours x 4 € = 168,00 € Déplacement : 14 jours x 6 € = 84,00 €	Ville de NIORT
Soit un total 6 987,05 €	

D E V I S 00000899

Chantier :
Place Martin Bastard

79000 NIORT
Dossier suivi par Régis Mainot
06 12 58 69 55 -

VILLE DE NIORT

Place Martin Bastard

79000 NIORT

à NIORT, le 20 mai 2020

Objet du devis :

DECONSTRUCTION / RECONSTRUCTION D'UN MUR MOELLON PARKING TARTIFUME lot 35B

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
1	<p><u>DECONSTRUCTION / RECONSTRUCTION D'UN MUR MOELLON PARKING TARTIFUME LOT 35 B:</u></p> <p>NOTA: L'intervention nécessitera l'accord du riverain en mitoyenneté et l'accès à son terrain durant le temps des travaux</p> <p><u>Travaux préliminaires:</u></p> <p>Arrachage du lierre qui recouvre tout le bout de mur côté rue Tartifume et évacuation des déchets</p> <p>Déconstruction totale soignée du mur existant depuis le bout du parking côté "rue Tartifume" jusqu'à la fin de la première parcelle mitoyenne (35B Rue Tartifume)</p> <p>Mur de 1,00 m de hauteur sur 19,8m de longueur</p> <p>Tri des pierres, nettoyage, mise sur palettes le long du mur</p> <p>Evacuation des pierres non réutilisables dans un dépôt Ville de Niort</p> <p><u>Montage du mur façon "pierre sèche" sur 1,00 m de hauteur à l'emplacement de l'existant</u></p> <p>NOTA: les pierres manquantes seront prélevées sur le mur, sur les parties non traitées sur ce devis. Aucune fourniture de moellon n'est prévue dans ce devis</p>	Ens	1,00	198,00	198,00
2	<p>Montage du mur en moellons récupérés sur le chantier</p>	M2	19,80	302,78	5 995,04

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
3	Arase au mortier de chaux sur dessus de mur forme arrondie	MI	19,80	24,95	494,01
	Sous-total				6 687,05
4	Mise en sécurité du site et des travaux sur toute la durée du chantier, nettoyage de fin de chantier	For	1,00	300,00	300,00
	Sous-total				300,00

Association non assujettie à la TVA selon l'article 261 du CGI

Ce devis est valable 3 mois à compter de cette date.

Total H.T.	6 987,05
Total T.T.C.	6 987,05
Net à payer (Euro)	6 987,05

Un acompte de 30% soit 2 096,00 € vous sera demandé à la commande. Solde à réception de la facture.

Règlement par chèque à l'ordre de la MIPE, ou par virement :
 IBAN - FR76 3000 3015 2000 0372 6703 278
 BIC - SOGEFRPP

Devis N° 00000899

Bon pour Accord.

A : le : / /

Signature Entreprise :

Signature Client :

MIPE.


